

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 6 avril 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme GINDRE, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par Mme VIAN, Mme CHOLLET représentée par M. BERTHIER, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme VINDY représentée par M. HOAREAU

Membres excusés : (2), Mme JACQUEMARD, M. JASPART.

Date de convocation : 31 mars 2023.

Délibération n° : 07-2023

Objet : Approbation du compte de gestion du comptable des finances publiques, Service de Gestion Comptable de Dijon (SGC-Dijon) – Exercice 2022

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Comptable des finances publiques, Service de gestion Comptable de Dijon (SGC- Dijon) du CCAS.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière du CCAS de Dijon.

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été « mouvementés » ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Ainsi les grandes masses du bilan au 31 décembre 2022, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci après :

ACTIF NET (en milliers d'euros)		PASSIF (en milliers d'euros)	
Actif immobilisé	2 044,30 €	Fonds propres	4 197,86 €
Actif circulant (disponibilités)	2 948,92 €	Provisions pour risques et charges	0,00 €
Comptes de régularisation	0,00 €	Dettes (fournisseurs)	798,15 €
Total	4 993,22 €	Comptes de régularisation	-2,79 €
		Total	4 993,22 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022, exprimés en euros, se présentent comme suit (Cf : page 21 du compte de gestion 2022, annexé au présent rapport) :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2022	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	803 518,40	10 809 315,52	11 612 833,92
Titres de recettes émis (b)	372 898,62	8 867 844,70	9 240 743,32
Réductions de titres (c)	489,00	2 534,13	3 023,13
Recettes nettes (d = b - c)	372 409,62	8 865 310,57	9 237 720,19
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	803 518,40	10 809 315,52	11 612 833,92
Mandats émis (f)	595 390,57	8 962 517,67	9 557 908,24
Annulations de mandats (g)	0,00	3 016,33	3 016,33
Dépenses nettes (h = f - g)	595 390,57	8 959 501,34	9 554 891,91
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	-222 980,95	-94 190,77	-317 171,72
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	409 298,40	2 134 487,27	2 543 785,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	186 317,45	2 040 296,50	2 226 613,95
Budget annexe les Marronniers			
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2022	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 385,04	624 400,00	636 785,04
Titres de recettes émis (b)	3 955,54	538 086,50	542 042,04
Réductions de titres (c)	0,00	308,48	308,48
Recettes nettes (d = b - c)	3 955,54	537 778,02	541 733,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 385,04	624 400,00	636 785,04
Mandats émis (f)	139,99	537 778,02	537 918,01
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	139,99	537 778,02	537 918,01
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022	3 815,55	0,00	3 815,55
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	8 375,04	0,00	8 375,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	12 190,59	0,00	12 190,59

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques,
- l'état de l'actif, l'état du passif.

Après s'être assuré que le Comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent, pour le budget principal et le budget annexe « Les Marronniers », les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le comptable des finances publiques ;
- déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable des finances publiques n'appellent ni observation ni réserve de leur part ;
- autorisent Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1